

FICHE SIGNALÉTIQUE



1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit

Nom du produit ALPET D2 Désinfectant de surface

Autres moyens d'identification

Synonymes Désinfection

Utilisation recommandée de ce produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisations recommandées Désinfectant de surface, nettoyant

Adresse du fabricant Best Sanitizers, Inc.
PO Box 1360 Penn Valley, CA 95946

Adresse du distributeur Acklands Grainger Inc.
123 Commerce Valley Dr East, Suite 700 Thornhill, ON L3T7W8
1-888-602-0000

Numéro de téléphone d'urgence

Numéros de téléphone En cas d'urgences liées au transport,
d'urgence appeler Chemtrec : 1-800-424-9300

Ceci est un produit de désinfection de surface homologué par l'EPA qui est sans danger pour les utilisateurs dans le cadre d'une utilisation normale et raisonnablement prévisible. Cette fiche signalétique contient des renseignements essentiels à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires du produit en milieu de travail industriel, ainsi qu'en cas d'expositions inhabituelles et involontaires, comme de grands déversements. Cette fiche signalétique doit être conservée et à la disposition des employés et des autres utilisateurs du produit. Pour des directives spécifiques concernant l'usage prévu, consulter les renseignements fournis sur l'emballage ou sur la feuille d'instruction.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit est considéré comme dangereux par la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 OSHA (29 CFR 1910.1200).

Liquides inflammables	Catégorie 2
Irritation oculaire	Catégorie 2A

Mot-indicateur	Avertissement		
Mention de danger Liquide et vapeur hautement inflammables			
Apparence Clair, incolore	État physique Liquide mince	Odeur Alcool	

Mise en garde : Prévention

Tenir loin des sources de chaleur/étincelles/flammes nues/surfaces chaudes – Ne pas fumer.

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques.

Mise en garde – Intervention

En cas de contact cutané : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'incendie : Utiliser de la poudre extinctrice, du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse extinctrice, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre l'incendie.

Mise en garde – Entreposage

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.

Mise en garde – Élimination

Éliminer le contenu conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

3. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de	Poids %	Secret commercial
Alcool isopropylique	67-63-0	55 - 65	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est un secret commercial et n'est pas divulgué.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Avis général

Montrer cette fiche signalétique au médecin traitant.

Contact oculaire

Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la victime porte des lentilles cornéennes, les retirer. Appeler un

Contact cutané

centre antipoison ou un médecin pour des conseils de traitements ultérieurs. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Inhalation

Transporter la personne à l'air frais. Si des problèmes de respiration se développent, appeler un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Traiter selon les symptômes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets

Consulter la section 11 pour plus d'information.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis au médecin

Traiter selon les symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés

Produit chimique sec, dioxyde de carbone (CO₂), mousse ou eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Utiliser un jet à gros volume d'eau pour combattre l'incendie peut être inefficace.

Dangers spécifiques du produit chimique

Les flammes d'alcool peuvent ne pas être facilement visibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent atteindre la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs dans l'air.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil de respiration autonome à pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou l'équivalent) et un équipement de protection complet. Garder les contenants frais à l'aide d'un jet d'eau.

6. EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Assurer une aération suffisante. Aucun équipement particulier nécessaire dans des conditions normales. Éliminer toutes les sources d'inflammation possibles. Prendre des mesures
Précautions environnementales	Empêcher l'infiltration dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires. Consulter la section 12 pour plus d'information écologique.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Méthodes de nettoyage	Empêcher tout autre déversement ou fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources potentielles d'inflammation et aérer la zone. Absorber et conteneuriser. Ne pas déverser dans les eaux de surface et dans les égouts sanitaires.
------------------------------	---

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Maintenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Conditions d'entreposage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage Entreposer conformément aux règles applicables et aux codes de prévention des incendies. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Produits incompatibles Agents oxydants.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Directives en matière d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL (limite à court terme) : 400 ppm TWA (concentration maximale admissible) : 200 ppm	TWA (concentration maximale admissible) : 400 ppm TWA (concentration maximale admissible) : 980 mg/m ³	TWA (concentration maximale admissible) : 400 ppm TWA (concentration maximale admissible) : 980 mg/m ³ STEL (limite à court terme) : 500 ppm STEL (limite à court terme) : 1225 mg/m ³

ACGIH TLV : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux – Valeur limite d'exposition. OSHA PEL : Limites d'exposition admissibles de l'Occupational Safety and Health Administration. NIOSH IDLH : Danger immédiat pour la vie ou la santé.

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques Douches
Postes de rinçage oculaire
Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelles, telles que de l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage N'est pas nécessaire pour l'usage du consommateur. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement particulier nécessaire dans des conditions normales.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection est nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire homologué par la NIOSH et la MSHA. L'équipement de protection respiratoire doit être fourni conformément aux règlements locaux en vigueur.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide mince	Odeur	Alcool
Apparence	Clair	Seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	Incolore		
<u>Propriété</u>	<u>Valeur</u>	<u>Remarques/méthode</u>	
pH	5 - 7	Aucun connu	
Point de fusion/congélation	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Point d'éclair	~21 °C (tasse fermée)	Aucun connu	
Taux d'évaporation	<1	Aucun connu	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite d'inflammabilité supérieure	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Limite d'inflammabilité inférieure	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Pression de vapeur	44 hPa 20 °C	Aucun connu	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Densité relative	~0,87	Aucun connu	
Solubilité dans l'eau	Complet	Aucun connu	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Point d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun connu	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun connu	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Produits incompatibles

Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Renseignements concernant les voies d'exposition probables

Information relative au produit

Inhalation	L'inhalation de fortes concentrations de vapeur ou de brouillard peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, des nausées.
Contact oculaire	Peut causer une irritation oculaire ou des rougeurs.
Contact cutané	Aucun effet connu ou danger important.
Ingestion	Aucun effet connu ou danger important.

Information relative aux composants

Nom chimique	Voie orale LD50	Voie cutanée LD50	Voie respiratoire LC50
Alcool isopropylique 67-63-0	4,4 mg/kg (Rat)	12,9 mg/kg (Lapin)	16 000 (rat, 8 h)

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes	Peut causer une légère rougeur dans les yeux et des larmoiements.
-----------	---

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Persistance et décomposition

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Log Pow
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux exigences du pays, de la province, ou des autorités locales.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT

Numéro UN/ID/NA : UN 1219

Nom officiel d'expédition : ISOPROPANOL

Classe : 3

Groupe d'emballage : II

Étiquettes : LIQUIDE INFLAMMABLE

Quantités limitées pour les emballages de moins d'un litre

Exception DOT – SP 9275 pour les emballages de moins d'un gallon.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Inventaires chimiques

TSCA

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire TSCA 8(b) ou sont autrement exemptés de la liste.

LIS/LES

Tous les composants figurent dans la LIS ou la LES.

TSCA – Toxic Substances Control Act des É.-U. – Loi sur le contrôle des substances toxiques section 8(b) Inventaire

LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances

É.-U. Information sur les étiquettes EPA

EPA Numéro d'enregistrement du pesticide 73232-1

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Environmental Protection Agency des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques (FDS) et pour les étiquettes des produits chimiques non pesticides en milieu de travail. L'étiquette du pesticide comprend d'autres renseignements sur l'importation, y compris les directives d'utilisation.

Réglementation fédérale américaine

SARA 313

Section 313 du Titre III Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 du Code des règlements fédéraux, partie 372.

Catégorie de danger/risque SARA 311/312

Danger aigu (immédiat) pour la santé	Non
Danger chronique (retardé) pour la santé	Non
Risque d'incendie	Oui
Risque de relâchement soudain de la pression	Non
Risque de réactivité	Non

CWA (Loi sur l'assainissement de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme polluante en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Cette matière, tel qu'elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée comme étant une substance dangereuse en vertu du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou du Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de déclaration particulières au niveau local, régional ou provincial concernant les rejets de ces matières.

Réglementation fédérale des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de substances chimiques de la proposition 65.

Réglementations d'État du droit à savoir

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X	X

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NEPA	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers physiques et chimiques -
HMIS	Danger pour la santé 2	Inflammabilité 3	Danger physique 0	Protection personnelle -
Préparé par	Service technique			
Préparation/date de révision	Janvier 1, 2026			
Version	3			

Dénégation générale de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts au meilleur de nos connaissances, de nos renseignements et de nos croyances à la date de leur publication. L'information n'est donnée qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, d'utilisation, de fabrication, de stockage, de transport, d'élimination, de mise à disposition, dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne saurait donc être interprétée comme une garantie ou considérée comme une spécification de qualité. L'information se rapporte uniquement aux matières désignées et peut ne pas être valide pour ces matières utilisées en combinaison avec d'autres matières ou dans un processus quelconque, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche signalétique